

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-40

Séance du MERCREDI 27 JUIN 2018

Date de la convocation		
20/06/2018		
Date de l'affichage		
20/06/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Brigitte CAPOU - Marianne SARTHOU – Françoise TREY
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON -
Xavier MACIAS – Alain LARROUDE

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Françoise TREY est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC ORANGE POUR LE RELAI IMPLANTE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°106 A CAUTERETS

Par délibération du 28 mai 2008, les élus de la CSVSS autorisaient l'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section A n°106 à Cauterets (Catarabe).

Un bail a été négocié et signé le 21 juillet 2008 pour une durée de 12 ans. Orange souhaite résilier ce bail afin d'en établir un nouveau à partir du 20 juillet 2018 avec de nouvelles conditions. Ces conditions sont conformes à celles appliquées aux autres bailleurs d'Orange :

	Conditions 2008	Conditions 2018
Durée	12 ans	12 ans
Période reconduction tacite	3 ans	6 ans
Durée préavis	18 mois	24 mois
Loyer annuel	Base 1500€ + (Base X ICC)	Base 1758€ + (Base X 1%)

Les autres conditions du bail resteraient inchangées.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- D'approuver la rupture anticipée du bail avec Orange pour le relais implanté sur la parcelle cadastrée section A n°106 à Cauterets,
- D'approuver le renouvellement du bail dans les conditions citées ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer le nouveau bail avec Orange.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

